




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25789-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.128**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE L'ACOMPTÉ SUR
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.03

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE L'ACOMPTE SUR
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, dans le cadre d'une convention d'objectifs renouvelée par délibération n° 2012.593 du 29 mai 2012, pour une durée de trois ans.

Cette association, qui a pour objet de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde, est appelée à relayer l'action de la Ville auprès de la société civile aixoise.

L'année 2012 a été ainsi marquée par une mobilisation accrue vers le jeune public -concours, ateliers, interventions-. Le 35^{ème} anniversaire de jumelage avec Bath a été célébré. Les outils de communication ont été renforcés de même que le maillage avec les autres acteurs associatifs. Enfin, le marché international des villes jumelles a permis de donner à voir aux nombreux visiteurs les commerçants des villes de Grenade, Baalbeck, Ashkelon, Kumamoto, Tübingen, Bath, Coïmbra, Pérouse et Carthage.

Pour 2013, des projets seront développés dans le cadre de la semaine de la francophonie à Pécs. De nombreux projets culturels et sportifs se dérouleront avec les villes jumelles. Des

voyages citoyens et des échanges entre lycées sont programmés. Enfin, les marchés permettront la mobilité réciproque des commerçants.

La subvention annuelle est versée suivant des modalités échelonnées afin de permettre le fonctionnement régulier de l'association. Un acompte égal à 75 % de la subvention allouée en 2012, soit la somme de 62 415 euros, est ainsi prévu au début du premier trimestre de chaque exercice.

<i>Associations</i>	<i>Rappel subvention 2011</i>	<i>Rappel subvention 2012</i>	<i>Acompte sur Subvention année 2013</i>
Association Jumelages et RI	83 220 €	83 220 €	62 415 €

Cette proposition a été validée en date du 29 janvier 2013.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VOTER** le versement de l'acompte de 62 415 €, à valoir sur la subvention 2013, au profit de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales.
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6574 1673 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.128 - RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE L'ACOMPTE SUR
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Eric CHEVALIER, Mme Martine FENESTRAZ, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**